



**Direction générale
de la santé**

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Le Médecin cantonal

Lausanne, le 28 mai 2024

**Canicule : Mesures à adopter par les visiteurs communautaires en matière
d'hygiène, prévention et contrôle de l'infection**

Matériel : masque chirurgical et solution hydro-alcoolique

Mesures spécifiques :

1. Le visiteur renoncera à la visite s'il présente de la fièvre ou des signes d'infection respiratoire (toux, mal de gorge, nez qui coule) ou de gastro-entérite (nausées, vomissements, diarrhées, douleur abdominale inexpliquée)
2. Le visiteur se désinfectera les mains avec la solution hydro-alcoolique au minimum avant et après la visite à domicile. La technique de désinfection des mains avec la solution hydro-alcoolique est disponible sur le site de l'unité HPCi : www.hpci.ch
3. Le port du masque chirurgical n'est pas obligatoire. Si la personne visitée a des signes d'infection respiratoire, le visiteur est libre de choisir d'en porter un. La technique du port et de l'ablation du masque est également disponible sur le site de l'unité HPCi. Le masque est un dispositif à usage unique et de ce fait doit être éliminé après son retrait
4. Le visiteur ne portera pas de gants car le risque de contacts avec des liquides biologiques est nul. Un port de gants injustifié est dangereux car il peut être la source de transmissions de germes.

Dr Karim Boubaker
Médecin cantonal